

Vendredi 3 février 2017

Installations du COJ

Une politique de jeunesse et d'Education populaire ou une politique d'insertion socio-économique des jeunes ?

Jeudi 26 janvier 2017, le 1^{er} ministre a installé le Conseil d'Orientation de la Jeunesse placé pour 5ans sous la présidence de Simon BESNARD (ex président des MRJC). Cette journée a été l'occasion de préciser les enjeux, les ambitions et l'organisation de cette instance.

Une instance où les jeunes sont à l'honneur

Dans sa forme plénière, le COJ est composé de 79 membres répartis sous 8 collèges. La plénière est réunie une fois par an. Deux commissions seront réunies plusieurs fois dans l'année pour évoquer des sujets propres à leur champ.

Voici un tableau présentant la répartition des collèges :

	Collège Etat	Collège des collectivités territoriales	Collège des jeunes et de leurs organisations	Collège Associations et mouvements Education Populaire	Collège de l'insertion des jeunes	Collège des partenaires sociaux	Collège des membres associés	Collège des personnalités qualifiées
Plénière	14	6	15	6	10	15	8	5
Education Populaire	5	3	2	6	2	11	4	2
Insertion des jeunes	5	3	5	2	10	8	4	3

Lors de la nomination, il a été demandé par le ministère de veiller à nommer avant tout des jeunes et de respecter la parité. Ainsi, c'est une instance essentiellement jeune et mixte qui a été mis en place ce 26 janvier 2017. Le COJ est installé pour 5 ans. Les élus du bureau et des commissions sont élus pour 3 ans.

Jeudi 26 janvier, les présidents des commissions qui ont été élus sont:

- Pour la commission Education Populaire: Daniel Feytout (CNAJEP et ex DG MRJC)
- Pour la commission insertion sociale des jeunes : Antoine Dulin (rapporteur CESE sur la sécurisation des parcours professionnels des jeunes)

Et qu'entend-on par politique jeunesse ?

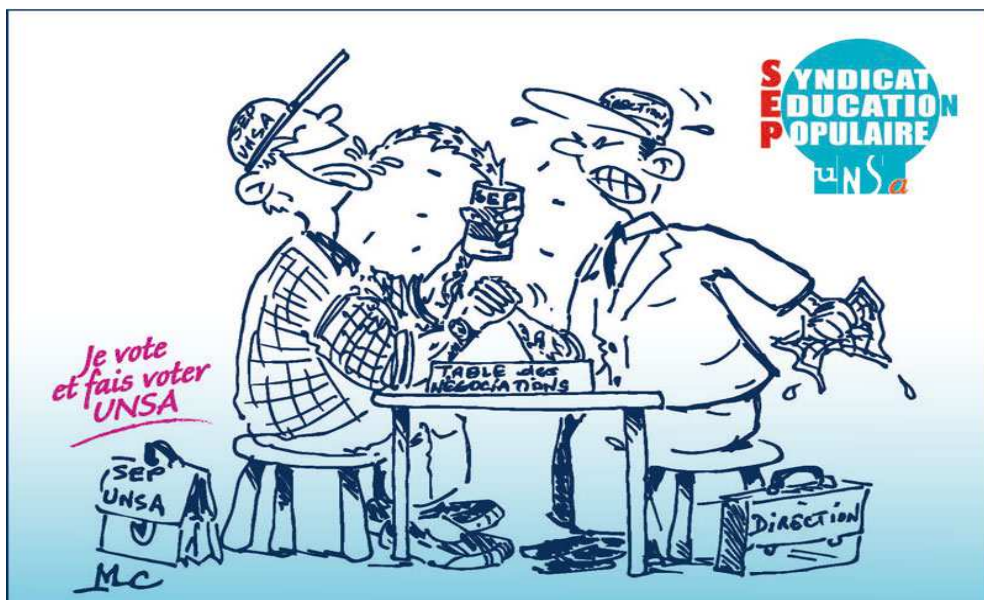
Le COJ a été présenté comme la continuité du CIJ (quid du CNEPJ?). Ses ambitions sont de 3 ordres:

- le travail des jeunes;
- favoriser l'engagement et l'épanouissement des jeunes (ex: le service civique...)
- permettre aussi jeunes de vivre dans de bonnes conditions.

Ainsi, les ambitions affichées sont d'ordre socio-économique. Le COJ ne devait-il pas aussi être une instance de débat pour l'éducation populaire et ses enjeux ? A cette question, le ministre P.KANNER a répondu que le COJ était une coquille qu'il nous revient de remplir et de faire vivre. Le volet « Education Populaire » n'attendrait donc plus que nous pour vivre !

Si par sa forme interministérielle, le COJ pourra aborder des sujets complexes et transversaux sur la jeunesse et l'éducation populaire ; si en tant qu'instance de conseil, d'expertise et d'analyse, il pourra interpeler et donner son avis sur des sujets d'actualité ou des projets de textes législatifs ou réglementaires, il nous reviendra d'être réactifs, vigilent et pro-actif pour donner du corps à cette coquille.

Cette première journée a permis d'élire les présidents des commissions et de voter le règlement intérieur. Le 7 mars, aura lieu la première séance de la commission « Education Populaire ». Pour l'heure, nous n'avons pas encore l'ordre du jour et c'est avec beaucoup de vigilance que nous siégerons au sein du COJ pour que les sujets à enjeux pour notre secteur soient traités avec tout le sérieux qui leur est dû et que la plénière ne se résume pas à des sujets d'insertion socio-économiques.



+ d'infos : Marie BAGGIO
Marie.sep.unsa@gmail.com
06.63.14.67.31



**Animons
la transformation sociale !**

<http://sep.unsa-education.org>